

**Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)**

**COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
17 mars 2022**

Le jeudi 17 mars 2022 à 20 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le jeudi 10 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Claire MASSON**, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Madame Adeline FERNANDEZ, Monsieur Tangi CHEVAL, Madame Myriam DEVINGT, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Stéphane RENAULT, Monsieur Pierre LE SCOUARNEC, Madame Claire PARENT MER, Madame Aurore HAREL, Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC, Madame Charlotte NORMAND, Monsieur Patrick GEINDRE, Madame Isabelle GUIBERT-FAICHAUD, Madame Françoise NAEL, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Marie-Paule LE PEVEDIC, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Pierre-Yves CYFFERS

Absents excusés :

Madame Françoise FIOR (procuration donnée à Madame Claire PARENT MER).
Monsieur Gurvan NICOL (procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT).
Monsieur Edouard LASBLEY (procuration donnée à Monsieur Jean-François GUILLEMET).
Madame Adeline AGENEAU (procuration donnée à Madame Claire PARENT MER),
Monsieur Jean-Yves MAHEO (procuration donnée à Madame Françoise NAEL).
Madame Emmanuelle HERVIO (procuration donnée à Monsieur Benoît GUYOT).

Absents sans procuration :

Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE.

Secrétaires de séance : Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Françoise NAEL

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022.

## **2- DGS - CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LES FORCES DE SECURITE DE L'ÉTAT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État.

## **3- DRH - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **ADOpte** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022

- **ADOpte** le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2022 de la Ville d'Auray - chapitre 012 - articles 6411 et suivants.

#### **4- DRH - DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCES, DE DISCRIMINATION, HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES - CONVENTION AVEC LE CDG 56**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention d'adhésion à intervenir en application de l'article 26-2 de la loi du 26 janvier 1984 avec le CDG56 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention ainsi que ses avenants éventuels ;
- **APPROUVE** le paiement d'une adhésion annuelle d'un montant de 1200 € calculé en fonction des effectifs de la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (250 agents et plus).

#### **5- DRH - RÉGLEMENT DE LA FORMATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le règlement de la formation tel que présenté en annexe,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la couverture des dépenses liées à la formation et à l'indemnisation des agents sont inscrits au budget de la collectivité.

#### **6- DRH - CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN VILLE ET CCAS ET ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 : CALENDRIER ET ORGANISATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **CRÉE** un Comité social territorial unique compétent pour les agents de la Ville et du C.C.A.S. d'AURAY.
- **PLACE** ce Comité social territorial auprès de la Ville d'Auray.
- **INFORME** Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan de la création de ce comité social territorial commun.
- **FIXE** la composition paritaire du comité social de la façon suivante :

- le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 représentants (3 femmes, 2 hommes) - (le nombre des suppléants est égal à celui des membres titulaires)
- le nombre de membres de l'organe délibérant ou des agents de la collectivité à 5 élus municipaux, (3 femmes, 2 hommes)

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **7- DGS - VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement des subventions relevant de la politique de la Ville aux associations porteuses de projet.

- **APPROUVE** le versement des subventions relevant de la politique de la Ville aux associations en fonction de l'attribution et le versement de la CAF.

#### **8- DAC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LA MAISON D'ANIMATION ET DES LOISIRS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville d'Auray et la Maison d'Animation et des Loisirs.

- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer et tous les documents afférents.

#### **9- DAC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE BATI ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LA MAISON D'ANIMATION ET DES LOISIRS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un immeuble bâti entre la Ville d'Auray et la Maison d'Animation et des Loisirs.

- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer et tous les documents afférents.

**10- DAC - VIE ASSOCIATIVE - STUDIOS DE MUSIQUE - APPROBATION D'UN REGLEMENT INTERIEUR ET D'UNE GRILLE TARIFAIRE DE LOCATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des studios de musique municipaux.

- **APPROUVE** la grille tarifaire de location des studios municipaux.

**11- DAC - CENTRE ATHENA - BIENNALE INTERNATIONALE DE MOSAIQUE CONTEMPORAINE - APPROBATION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et Martine Blanchard.

- **AUTORISE** Madame le Maire à le signer ainsi que tous les documents afférents.

**12- DAC - ARCHIVES - PATRIMOINE - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et la Fondation du Patrimoine.

- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents.

### **13- DAC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LE COLLECTIF KLAM POUR L'ORGANISATION DES APEROS KLAM 2022**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association « Le Collectif Klam » pour l'organisation des Apéros Klam 2022.

- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents.

### **14- DAC - CHARTE YA D'AR BREZHONEG - ADHESION AU NIVEAU SUPERIEUR**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la notification de l'Office Public de la Langue Bretonne relative à la certification de niveau 01 de la Charte " Ya d'ar brezhoneg "

- **APPROUVE** l'adhésion au niveau supérieur de la Charte " Ya d'ar brezhoneg 02 " (deuxième niveau de certification) et décide de mettre en place dans un délai de 3 ans les 3 actions obligatoires et 4 optionnelles décrites ci-dessus.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférent à ce dossier.

### **15- DSTS - PARTICIPATION FINANCIERE COURSE-RELAIS AR REDADEG**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **PREND** connaissance de la proposition de verser la somme de 350 € pour l'achat d'un kilomètre de la course-relais 2022 au profit de l'association Ar-Redadeg,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **16- DF - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF LA FORET - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la décision du jury de concours et approuver l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation - extension du complexe sportif La Forêt au groupement composé de **STUDIO 02 ARCHITECTES** (Architecte mandataire, conception, DET), **SARL RACINE CARRE** (Économiste de la construction), **BECOME 56** (BET Thermique et Fluides), **2LM** (BET VRD), **QSB** (BET structures), **ACCOUSTIQUE ENVIRONNEMENT SARL** (BET acoustique et HQE) et **KIWEE** (OPC) pour un forfait provisoire de rémunération de 453 237,00 € HT (mission de base + missions complémentaires),

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les indemnités suivantes : 14 000 € HT aux deux équipes concurrentes, sachant que pour l'équipe lauréate, cette indemnité constitue une avance sur sa rémunération au titre du marché de maîtrise d'œuvre.

## **17- DF - MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA GARDERIE DU LOCH - AVENANTS N°1 AUX LOTS 1 ET 9 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les projets d'avenants n°1 aux lots 1 et 9 du marché de travaux de rénovation de la garderie du Loch décrits ci-dessus,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué à les signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

## **18- DF - MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE RÉSEAUX DIVERS (VRD) - ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

2 abstention(s) :  
Monsieur GUYOT, Madame HERVIO

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour la réalisation des travaux ainsi que le marché tel qu'il aura été attribué conformément au classement opéré par la Commission MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à son exécution.

### **19- DF - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget Ville établi par le comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du Budget Ville

### **20- DF - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour),

1 n'a (ont) pas participé au vote :  
Madame MASSON

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2021 du Budget Ville, tel qu'annexé au dossier de conseil municipal,

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

### **21- DF - MODERNISATION DE L'AVENUE DE L'OCÉAN ET SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'État au titre des subventions DSIL 2022 ; et une subvention du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale 2022 (PST), selon les modalités telles que définies dans le tableau de financement évoqué ci-avant.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

## **22- DF - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN ÉQUIPEMENT COUVERT 4 RUE DU CIMETIÈRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

5 abstention(s) :

Monsieur GEINDRE, Monsieur MAHEO, Madame GUIBERT-FAICHAUD, Madame NAEL, Monsieur VERGNE

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le contrat de location provisoire d'un équipement couvert.

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer le contrat de location provisoire d'un équipement couvert.

## **23- DF - GARANTIE D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 334 242 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, AU PROFIT D'ESPACIL HABITAT- PROGRAMME DE REHABILITATION ET D'AMELIORATION THERMIQUE DE LA RESIDENCE "CHARLES DE BLOIS" SITUEE 2 À 8 RUE MOZART ET 30 À 38A RUE CHARLES DE BLOIS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **GARANTIT** l'emprunt contracté par la SA d'HLM Espacil Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer la réalisation du programme de réhabilitation et d'amélioration thermique de la résidence « Charles de Blois » située 2 à 8 rue Mozart et 30 à 38A rue Charles de Blois à Auray.

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 334 242,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 129284 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 167 121,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **ACCORDE** sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

## **24- DEEJ - DELIBERATION CADRE SUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le lancement d'une co-construction d'une politique enfance & jeunesse avec et pour les jeunes ;

- **ADOPTE** les grands axes de travail de la politique enfance et jeunesse :

Axe 1 : améliorer la santé par une alimentation saine et la pratique sportive

Axe 2 : préparer les éco-citoyens de demain

Axe 3 : favoriser l'inclusion et soutenir la parentalité

Axe 4 : développer l'égalité des chances et favoriser la mixité et l'égalité fille-garçon

Axe 5 : développer l'autonomie et l'engagement de la jeunesse

## **25- DEEJ - GARDERIE PERI-SCOLAIRE DE L'ECOLE SAINTE-THERESE - APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** du versement en 2022 d'une subvention d'un montant de 1 797,36 € à l'A.P.E.L de l'école privée Sainte-Thérèse, pour l'organisation de la garderie périscolaire;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec l'A.P.E.L. Sainte-Thérèse.

## **26- DU - PRINCIPE DE CESSION DE LA CHAPELLE SAINTE-HÉLÈNE ENTRE DEUX PERSONNES PUBLIQUES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe de l'acquisition et l'incorporation dans le domaine public communal de la Chapelle Sainte-Hélène, cadastrée AD n°98 et N°462 partiellement, au prix d'un euro sous réserve de la validation technique et juridique de la division en volumes de la chapelle ;
- **DÉSIGNE** la SCP Christian HADDAD, Anna DUFFO- LE STRAT et David RAULT , sise 3bis rue Louis Billet, à Auray, pour la rédaction de l'acte notarié ;
- **APPROUVE** la prise en charge par France Pierre Patrimoine ou le CHBA des frais de géomètre ;
- **APPROUVE** la prise en charge par la ville des frais de notaire ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

## **27- DU - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ABSENCE DE NÉCESSITÉ DE PROCÉDER À UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (AVIS DE LA MRAE) DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DU PLU**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de suivre l'avis de l'autorité environnementale et de ne pas réaliser une évaluation environnementale de la procédure ;
- **AUTORISE** Madame le Maire d'Auray à prendre toutes les décisions nécessaires à la poursuite de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme ;
- **PRÉCISE** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

## **28- DU - LANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE SUR LE MANOIR SIS 18 RUE ABBÉ JOSEPH MARTIN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le principe du recours à cette procédure ;
- **APPROUVE** le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de restauration immobilière, tel que joint en annexe ;
- **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet la mise en enquête publique dudit dossier, en vue de déclarer d'utilité publique les travaux de mise en état d'habitabilité de l'ensemble immobilier dont s'agit ;
- **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

\* Liste des pièces annexées :

- Plan de situation de l'opération de restauration immobilière
- Notice explicative
- L'estimation de la valeur de l'immeuble avant restauration et l'estimation sommaire du coût prévisionnel des travaux de restauration
- L'estimation des Domaines concernant la valeur de l'immeuble
- Annexe : plan général des travaux

### **29- DSTS - ADOPTION DE LA CHARTE SIGNALÉTIQUE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **ADOpte** la Charte signalétique du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan telle que jointe en annexe.

### **30- DGS - MOTION DE SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame GUEMY, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **ADOpte** la motion de soutien au peuple ukrainien.

A 22 heures 38, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, Madame le Maire lève la séance.